

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

VIE POLITIQUE,
CULTUELLE ET
ASSOCIATIVE



PROGRAMME 232

VIE POLITIQUE, CULTUELLE ET ASSOCIATIVE

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTOPHE CASTANER, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Présentation stratégique du projet annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	7
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	9
Justification au premier euro	12

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Christophe MIRMAND

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 232 : Vie politique, culturelle et associative

Le ministère de l'intérieur a pour mission de garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections, de la vie associative et de la liberté religieuse. Les crédits nécessaires à l'exercice de ces missions sont portés par le programme « Vie politique, culturelle et associative ».

En ce qui concerne les élections, le ministère de l'intérieur est tenu de garantir aux électeurs l'égalité et le secret de leur vote, et de permettre à tout citoyen respectant les critères d'éligibilité de se présenter aux élections et de mener sa campagne électorale dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Le respect de ces principes à valeur constitutionnelle guide toutes les étapes de l'organisation matérielle des élections, de la prise des candidatures par les préfetures à l'envoi de la propagande électorale aux électeurs et à la tenue des bureaux de vote.

Par ailleurs le responsable de programme s'attache à organiser l'ensemble des scrutins au meilleur coût. La tenue des élections municipales en mars 2020 et des sénatoriales en septembre 2020 augmente le montant des crédits inscrits sur le programme pour l'exercice 2020 par rapport à 2019 (+ 19% en AE et + 17% en CP). Le responsable de programme fixera aux services en charge de l'organisation des élections un objectif d'efficience dans l'utilisation des crédits qui leur seront alloués.

Outre l'organisation des élections, le ministère participe également au financement de la vie politique, en répartissant et attribuant l'aide publique aux partis politiques et en procédant au remboursement des dépenses de campagne des candidats. Pour la septième année consécutive, le montant des crédits d'aide publique aux partis et groupements politiques, qui contribue à la transparence financière de la vie politique, s'établit à 68,7 M€.

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), dont les crédits sont inscrits sur ce programme, tient également un rôle déterminant dans l'exercice de la vie démocratique. Cette autorité administrative indépendante, créée par la loi du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, contrôle en effet le respect par les candidats aux élections et les partis politiques des dispositions relatives à la transparence financière de la vie politique.

Pour pallier les dysfonctionnements du financement de la vie politique, la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique a par ailleurs créé un médiateur du crédit aux candidats et aux partis politiques. Nommé par le décret du 4 août 2018, il est rattaché au ministère de l'intérieur et financé par le programme 232 pour l'accomplissement de ses missions.

En matière de vie associative et culturelle, les missions qu'exerce le ministère de l'intérieur consistent principalement à s'assurer que les dispositions des lois du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État sont appliquées et respectées sur l'ensemble du territoire national. Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le ministre de l'intérieur est, de surcroît, en charge de l'application du régime concordataire notamment au travers de la nomination des ministres des cultes ou encore de l'entretien des bâtiments culturels.

Les dépenses du plan de lutte contre la radicalisation supportées par le programme 232 permettent l'ouverture de nouveaux diplômes universitaires et le financement de programmes de recherches académiques notamment sur les mouvements extrémistes qui se revendiquent de l'islam.

En 2020, les crédits relatifs aux systèmes informatiques et applications nécessaires à la bonne tenue des élections, ainsi que ceux relatifs au fonctionnement et à l'amélioration du Répertoire national des associations, auparavant sous la responsabilité du programme 232, seront transférés à la Direction du Numérique portée par le programme 216.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

Organiser les élections au meilleur coût

INDICATEUR

Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

Organiser les élections au meilleur coût

Pour chaque élection politique, l'État prend en charge les frais relatifs à l'organisation matérielle du scrutin mais également le remboursement forfaitaire des dépenses électorales des candidats, ainsi que de la propagande officielle (affiches, bulletins et professions de foi) à partir d'un certain pourcentage de suffrages exprimés et, le cas échéant, le coût de la campagne audiovisuelle sur les antennes publiques.

Le coût d'une élection varie donc en fonction du nombre de candidats et des résultats qu'ils obtiennent.

L'organisation des élections au meilleur coût suppose, d'une part, une maîtrise des coûts pour les postes les plus importants que sont le remboursement de la propagande aux candidats et les frais de diffusion de la propagande, et, d'autre part, une réflexion sur les adaptations réglementaires susceptibles d'alléger les tâches préparatoires à chaque scrutin.

L'indicateur retenu est le coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales.

INDICATEUR

Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
1.1.1 - Municipales 2020	€/électeur inscrit	SO		SO		3,31	SO
Part du coût de la propagande - Élections municipales	€/électeur inscrit	SO		SO		1,56	SO
1.1.2 - Départementales 2015	€/électeur inscrit	SO		SO			SO
Part du coût de la propagande par électeur - Élections départementales	€/électeur inscrit	SO		SO			SO
1.1.3 - Sénatoriales 2017 - 2020	€/électeur inscrit		0,15	SO		0,20	SO
Part du coût de la propagande par électeur - Élections sénatoriales	€/électeur inscrit		0,01	SO		0,01	SO
1.1.4 - Européennes 2019	€/électeur inscrit	SO		2,67	2,67		SO
Part du coût de la propagande par électeur - Élections européennes	€/électeur inscrit	SO		1,83	1,83		SO
1.1.5 - Régionales 2015	€/électeur inscrit	SO		SO			SO
Part du coût de la propagande par électeur - Élections régionales	€/électeur inscrit	SO		SO			SO
1.1.6 - Présidentielles 2017	€/électeur inscrit		4,22	SO			SO
Part du coût de la propagande par électeur - Élections présidentielles	€/électeur inscrit		2,79	SO			SO
1.1.7 - Législatives 2017	€/électeur inscrit		3,52	SO			SO
Part du coût de la propagande par électeur - Élections législatives	€/électeur inscrit		2,13	SO			SO
1.1.8 - Référendum	€/électeur inscrit	SO		SO			SO

Précisions méthodologiques

Source des données : Bureau des élections et des études politiques (ministère de l'intérieur).

Commentaires : Le coût moyen par électeur correspond au coût global de l'élection ramené au nombre d'électeurs. Le coût de la propagande par électeur correspond au coût global de dépenses de propagande (mise sous pli et acheminement, remboursement aux candidats, campagnes audiovisuelles sur les antennes publiques), ramené au nombre d'électeurs.

Précautions d'interprétation : Le coût moyen de l'élection par électeur inscrit doit se comparer pour un même type d'élection.

Le coût par électeur présenté dans ce document est prévisionnel pour les scrutins à venir. En effet, son évolution dépend de plusieurs facteurs encore inconnus ou non maîtrisables par le responsable de programme au moment de la rédaction du projet annuel de performance :

- l'augmentation ou la diminution du nombre de candidats par rapport aux hypothèses de budgétisation ont un effet mécanique sur le coût du scrutin ;
- les résultats qu'obtiendront les candidats pourront augmenter ou diminuer le montant des remboursements forfaitaires ;
- un changement de mode de scrutin peut provoquer une augmentation ou une diminution mécanique du coût

Le coût définitif de l'élection rapporté au nombre d'électeurs est connu une à deux années après l'élection, le temps que l'ensemble des dépenses afférentes soit effectué.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Aucune cible n'est indiquée dans la mesure où l'indicateur peut varier fortement en fonction du nombre de candidats.

L'année 2020 se caractérisera par le déroulement des élections municipales dont le coût moyen par électeur inscrit est estimé à 3,31 €, le coût de la propagande par électeur s'établissant de façon prévisionnelle à 1,56 €.

Cette prévision du coût moyen par électeur s'appuie sur une projection réalisée à partir des hypothèses relatives :

- au nombre de candidats à ces élections ;
- au nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales ;

Le coût moyen des élections sénatoriales de 2020 par électeur inscrit est estimé à 0,20 €.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Financement des partis	50 750	10 000	0	68 670 672	68 731 422	0
02 – Organisation des élections	15 244 989	127 600 932	0	10 981 000	153 826 921	0
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 486 500	11 377 521	0	0	16 864 021	0
04 – Cultes	0	0	680 000	2 077 037	2 757 037	0
05 – Vie associative	0	0	0	0	0	0
Total	20 782 239	138 988 453	680 000	81 728 709	242 179 401	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Financement des partis	50 750	10 000	0	68 670 672	68 731 422	0
02 – Organisation des élections	15 244 989	129 515 932	0	10 981 000	155 741 921	0
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 486 500	4 268 835	0	0	9 755 335	0
04 – Cultes	0	0	700 000	2 077 037	2 777 037	0
05 – Vie associative	0	0	0	0	0	0
Total	20 782 239	133 794 767	700 000	81 728 709	237 005 715	0

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Financement des partis	0	0	0	68 670 672	68 670 672	0
02 – Organisation des élections	13 417 693	105 869 878	1 199 000	8 233 000	128 719 571	0
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	4 773 509	1 610 453	0	0	6 383 962	0
04 – Cultes	0	0	680 000	2 077 037	2 757 037	0
05 – Vie associative	0	70 000	90 000	0	160 000	0
Total	18 191 202	107 550 331	1 969 000	78 980 709	206 691 242	0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Financement des partis	0	0	0	68 670 672	68 670 672	0
02 – Organisation des élections	13 417 693	104 369 878	1 199 000	8 233 000	127 219 571	0
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	4 773 509	2 710 453	0	0	7 483 962	0
04 – Cultes	0	0	700 000	2 077 037	2 777 037	0
05 – Vie associative	0	70 000	90 000	0	160 000	0
Total	18 191 202	107 150 331	1 989 000	78 980 709	206 311 242	0

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	18 191 202	20 782 239	0	18 191 202	20 782 239	0
Rémunérations d'activité	16 849 733	19 216 651	0	16 849 733	19 216 651	0
Cotisations et contributions sociales	1 126 469	1 355 612	0	1 126 469	1 355 612	0
Prestations sociales et allocations diverses	215 000	209 976	0	215 000	209 976	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	107 550 331	138 988 453	0	107 150 331	133 794 767	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	107 550 331	138 988 453	0	107 150 331	133 794 767	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 969 000	680 000	0	1 989 000	700 000	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	680 000	680 000	0	700 000	700 000	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 289 000	0	0	1 289 000	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	78 980 709	81 728 709	0	78 980 709	81 728 709	0
Transferts aux collectivités territoriales	9 509 037	12 257 037	0	9 509 037	12 257 037	0
Transferts aux autres collectivités	69 471 672	69 471 672	0	69 471 672	69 471 672	0
Total	206 691 242	242 179 401	0	206 311 242	237 005 715	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Financement des partis	50 750	68 680 672	68 731 422	50 750	68 680 672	68 731 422
02 – Organisation des élections	15 244 989	138 581 932	153 826 921	15 244 989	140 496 932	155 741 921
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 486 500	11 377 521	16 864 021	5 486 500	4 268 835	9 755 335
04 – Cultes	0	2 757 037	2 757 037	0	2 777 037	2 777 037
05 – Vie associative	0	0	0	0	0	0
Total	20 782 239	221 397 162	242 179 401	20 782 239	216 223 476	237 005 715

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

L'évolution des crédits inscrits sur le programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » est corrélée au calendrier électoral. L'élection des représentants au Parlement européen ainsi que les élections provinciales en Nouvelle-Calédonie se sont déroulées en 2019. En 2020 auront lieu les élections municipales et sénatoriales, la deuxième consultation en Nouvelle-Calédonie sur l'accession à la pleine souveraineté et les élections municipales, dont le nombre de candidats ainsi que les modalités d'organisation nécessitent une augmentation des crédits de 19% en AE et 17% en CP par rapport à l'année 2019.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Pour 2020, le poste de dépenses le plus important concernera l'organisation des élections, notamment les élections municipales. Le budget prévu pour ces élections municipales en 2020 s'élève à 132,5 M€ (Titre 2 + Hors Titre 2).

Le poste de dépenses consacré au financement public des groupements et partis politiques demeure inchangé par rapport à l'année 2019 et s'établit à 68,7 M€.

Une hausse des dépenses de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) est prévue en PLF 2020 en raison de la poursuite des travaux de dématérialisation des comptes de campagne pour atteindre l'objectif de mise en œuvre du système en 2022, du non renouvellement du bail actuel entraînant le déménagement de la structure et de l'examen des comptes de campagne des candidats aux élections municipales de mars 2020 qui seront instruits entre mai et novembre 2020.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants					-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000
Création de la DNUM	► 216				-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants			

Un transfert de 5 M€ en AE et en CP est prévu au bénéfice du programme 216 et fait suite au transfert de compétences en matière de gestion des systèmes d'information et des applications relatives aux élections, ainsi que du Répertoire national des associations, à la nouvelle Direction du Numérique du ministère de l'intérieur.

Aucun transfert en ETPT n'est prévu sur le programme 232

MESURES DE PÉRIMÈTRE

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020	dont impact des schémas d'emplois 2020 sur 2020	Plafond demandé pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Hauts fonctionnaires	2	0	0	0	0	0	0	2
Personnels administratifs cat A	35	0	0	+4	0	0	0	39
Personnels administratifs cat B	7	0	0	0	0	0	0	7
Personnels administratifs cat C	7	0	0	+3	0	0	0	10
Total	51	0	0	+7	0	0	0	58

Les personnels administratifs, qui étaient agrégés dans une même catégorie d'emplois en LFI 2019, sont désormais décomposés en trois catégories d'emplois (personnels administratifs de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C) pour en assurer un suivi plus fin.

Les emplois du programme, rattachés à la CNCCFP, relèvent de l'action 3. Pour les autres actions du programme, les personnels sont rattachés aux programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et 354 «

Administration territoriale de l'Etat », y compris l'équipe rattachée au médiateur du crédit aux candidats et aux partis politiques.

Le programme prévoit pour 2020 un plafond de 58 ETPT affectés à la CNCCFP. Ce plafond, en hausse, est lié à l'activité de cette autorité administrative indépendante sur la période 2020-2022. Cette hausse n'est pas prise en compte au titre du schéma d'emplois, ce qui explique son traitement en correction technique.

Le président de la CNCCFP (haut-fonctionnaire) dont le mandat s'achèvera en avril 2020 sera remplacé en cours d'année.

En outre, en plus des 43 emplois permanents qui la composeront en janvier 2020, des renforts temporaires (primo-recrutements d'agents contractuels) liés au pic d'activité des élections municipales et au redéploiement temporaire de certains chargés de mission du service de contrôle et des affaires juridiques (SCAJ) sur des missions d'expertise métier et de pilotage du projet de dématérialisation sont nécessaires.

Pour faire face à cette activité intense qui impactera plusieurs services, il est prévu notamment que:

- le service du contrôle et des affaires juridiques soit renforcé par des chargés de mission adjoints et secrétaires de filières à compter de mai 2020;
- le pôle logistique soit également renforcé à compter de mai 2020 pour effectuer l'ensemble des tâches de réception, de classement, de manutention des quelques 9 000 comptes qui devraient être reçus par la CNCCFP à cette période;
- à partir du mois de juillet, le pôle de protection des données personnelles comptera de nouveaux chargés de mission pour procéder à l'anonymisation des comptes dont la communication ne saurait tarder à être demandée.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Hauts fonctionnaires	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Personnels administratifs cat A	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Personnels administratifs cat B	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Personnels administratifs cat C	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Total	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2019	PLF 2020
Administration centrale	0	0
Services régionaux	0	0
Opérateurs	0	0
Services à l'étranger	0	0
Services départementaux	0	0

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETPT)

Service	LFI 2019	PLF 2020
Autres	51	58
Total	51	58

Les 58 ETPT du programme sont rattachés à la CNCCFP. En plus des 43 emplois permanents qui la composeront en janvier 2020, la commission fera appel à des renforts ponctuels pour mener à bien l'ensemble de ses missions.

L'augmentation de ce plafond d'emploi est liée à 3 facteurs :

- le projet de dématérialisation des comptes de campagne et des partis politiques, amorcé en 2018, se poursuivra en 2020. La mise en place de la plateforme nécessite en effet le recrutement d'agents supplémentaires afin de renforcer notamment le service du contrôle et des affaires juridiques (SCAJ) ;
- la CNCCFP aura pour mission de contrôler les comptes de campagne des candidats aux élections municipales. Ces élections sont avec les élections départementales les plus impactantes en termes d'activité, nécessitant un renfort important du service du contrôle et des affaires juridiques pour respecter les délais de contrôle prévus par le code électoral (2 mois après le dépôt pour les élections faisant l'objet d'un contentieux, 6 mois pour les autres scrutins) ;
- comme chaque année, la commission aura pour mission de vérifier le respect par les partis politiques de leurs obligations légales telles qu'édictées par la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Or, le nombre de partis politiques astreints au dépôt d'un compte est en augmentation de 35 % sur les 5 dernières années (408 partis en 2014 contre 549 en 2019).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 – Financement des partis	0
02 – Organisation des élections	0
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	58
04 – Cultes	0
05 – Vie associative	0
Total	58

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2019	PLF 2020
Rémunération d'activité	16 849 733	19 216 651
Cotisations et contributions sociales	1 126 469	1 355 612
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	359 715	429 950
- <i>Civils (y.c. ATI)</i>	359 715	429 950
- <i>Militaires</i>		
- <i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)</i>		
- <i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	766 754	925 662
Prestations sociales et allocations diverses	215 000	209 976
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	18 191 202	20 782 239
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	17 831 487	20 352 289
FDC et ADP prévus en T2		

Les crédits destinés au financement du CAS Pensions du programme s'élèvent à 429 950 € pour 2020.

Pour la CNCCFP, 3 920 912 € seront consacrés à la rémunération d'activité et 20 000 € sont prévus au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

15,2 M€ de crédits de personnel sont prévus sur l'action 2 « Organisation des élections ». Ils sont destinés à financer les indemnités relatives aux travaux supplémentaires et à la mise sous pli effectués lors des élections municipales, des élections sénatoriales et de la consultation en Nouvelle-Calédonie sur l'accèsion à la pleine souveraineté.

50 750 euros sont dédiés à l'indemnisation du médiateur du crédit.

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2019 retraitée	3,89
Prévision Exécution 2019 hors CAS Pensions	17,83
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019-2020	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-13,94
- GIPA	0,00
	0
- Indemnisation des jours de CET	0,00
	0
- Mesures de restructurations	0,00
	0
- Autres	-
	13,94
Impact du schéma d'emploi	0,00
EAP schéma d'emplois 2019	0,00
Schéma d'emplois 2020	0,00
Mesures catégorielles	0,00
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,00
GVT positif	0,00
GVT négatif	0,00
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	16,46
Indemnisation des jours de CET	0,00
Mesures de restructurations	0,00
Autres	16,46
Autres variations des dépenses de personnel	0,00
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	0,00
Total	20,35

Le montant des crédits de titre 2 du programme 232 dépend principalement du calendrier électoral. En effet, 73 % de ces crédits seront consommés en 2020 sous forme d'indemnités dans le cadre de l'organisation des scrutins par le ministère de l'intérieur.

Par rapport à 2019, les crédits du programme font l'objet :

- d'un débasage de 13,9 M€ correspondant :
 - aux indemnités versées au titre des scrutins de l'année 2018 (13,4 M€) ;
 - aux dépenses atypiques de la gestion 2019 de la CNCCFP (vacations rapporteurs et rapporteurs généraux, indemnités de séance...) (0,5 M€) ;
- et d'un rebasage de 16,4 M€ destiné :
 - aux indemnités versées en 2020 pour l'organisation des élections municipales, des élections sénatoriales, des élections partielles et de la consultation de la Nouvelle-Calédonie pour l'accession à la pleine souveraineté (15,2 M€) ;
 - aux dépenses atypiques de la gestion 2020 de la CNCCFP (1,2 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Hauts fonctionnaires	91 528	131 886	45 764	67 033	104 838	33 516
Personnels administratifs cat A	24 017	67 704	22 947	17 460	51 884	16 667
Personnels administratifs cat B	15 019	60 999	75 097	8 880	49 158	44 404

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Personnels administratifs cat C	20 387	34 760	20 387	14 800	26 733	14 800

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
Total						0	0

Le programme 232 ne fait pas l'objet de mesures catégorielles.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration collective	58	106 560		106 560
Logement, prêt immobilier				
Famille dont arbre de Noël, centre de vacances, colonies				
Œuvres sociales, prêts sociaux, secours et soutien de toute nature (juridique, mutuelle, etc.)				
Santé (soins et prévention)	43	4 500		4 500
Autres				
Total		111 060		111 060

Les dépenses d'action sociale comprennent la médecine de prévention, la formation des agents et l'externalisation de la gestion des dossiers de chômage. Ces dépenses d'action sociale sont à destination des agents permanents et temporaires de la CNCCFP.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

N/A

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

N/A

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

MARCHÉS DE PARTENARIAT

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	--	---------------------------	---------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2007-2014

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	--	---------------------------	---------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2015-2020

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
-----------------------	---

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
10 265 763	0	199 535 389	202 051 264	3 898 485

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
3 898 485	3 898 485 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
221 397 162 0	212 324 991 0	7 508 596	1 324 215	239 360
Totaux	216 223 476	7 508 596	1 324 215	239 360

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
95.9%	3.4%	0.6%	0.1%

Les restes à payer concernent essentiellement les dépenses liées à l'organisation des différents scrutins, au paiement du loyer de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques et aux opérations liées à l'entretien et à la sécurisation des bâtiments culturels en Alsace et en Moselle.

- 2,4 M€ au titre des deux dernières années du bail de 9 ans, conclu en 2011 par la CNCCFP en lien avec France Domaine ;
- 0,6 M€ de frais de la commission de propagande ;
- 0,1 M€ de transferts aux communes ;
- 0,5 M€ d'acheminement de la propagande électorale ;
- 3,8 M€ au titre des campagnes audiovisuelles des élections de 2017 et 2018 ;
- 0,9 M€ de commande de matériel électoral (cartes électorales, enveloppes de propagande, enveloppes de scrutin, etc) ;
- 0,5 M€ au titre des diverses dépenses de l'administration centrale et des préfectures ;
- 0,6 M€ au titre des dépenses informatiques ;
- 0,3 M€ de subventions aux cultes ;
- 0,5 M€ liés aux opérations immobilières engagées sur des bâtiments culturels dont l'État est propriétaire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;
- 0,05 M€ au titre des dépenses liées au « Répertoire national des associations ».

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 28,4%**Financement des partis**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	50 750	68 680 672	68 731 422	0
Crédits de paiement	50 750	68 680 672	68 731 422	0

L'action 1 porte les crédits relatifs à l'aide publique aux partis et groupements politiques qui est répartie chaque année sur la base des dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relative à la transparence financière de la vie politique.

Les crédits dédiés au fonctionnement et à l'indemnité du médiateur du crédit aux candidats et aux partis politiques sont également rattachés à cette action.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	50 750	50 750
Rémunérations d'activité	50 750	50 750
Dépenses de fonctionnement	10 000	10 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 000	10 000
Dépenses d'intervention	68 670 672	68 670 672
Transferts aux autres collectivités	68 670 672	68 670 672
Total	68 731 422	68 731 422

Le montant global des crédits inscrits en loi de finances au titre de l'aide publique est divisé en deux fractions égales, qui sont ensuite réparties entre les partis et les groupements politiques éligibles en application des dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relative à la transparence financière de la vie politique.

La première fraction de l'aide publique est réservée aux partis politiques qui ont présenté, lors du plus récent renouvellement général de l'Assemblée nationale, des candidats ayant chacun obtenu au moins 1 % des suffrages exprimés dans au moins cinquante circonscriptions.

Les partis politiques n'ayant présenté des candidats qu'en outre-mer bénéficient d'un régime d'éligibilité spécifique. Ces derniers peuvent en effet être rendus éligibles à l'aide publique si les candidats qu'ils ont présentés ont chacun obtenu au moins 1 % des suffrages exprimés, sans qu'une condition relative au nombre de circonscriptions soit exigée.

La répartition de cette fraction entre les partis bénéficiaires s'effectue proportionnellement au nombre des suffrages obtenus au premier tour par les candidats des élections législatives de référence. L'Assemblée nationale ayant été renouvelée en juin 2017, la répartition de la première fraction est déterminée par les candidatures enregistrées et les suffrages obtenus par les candidats au premier tour de ce scrutin.

La loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 modifiée, tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, limite le montant de l'aide publique attribuée aux formations politiques méconnaissant l'objectif de parité des candidatures (art. 9-1 de la loi du 11 mars 1988 modifiée). Lorsque, pour un parti, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe dépasse 2 % du nombre total de ces candidats, le montant

de la première fraction qui lui est attribué est diminué d'un pourcentage égal à 150 % de cet écart, depuis l'entrée en vigueur des dispositions de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Cette diminution n'est pas applicable aux partis ou groupements politiques n'ayant présenté des candidats qu'en outremer, lorsque l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe n'est pas supérieur à 1.

La seconde fraction de l'aide publique est réservée aux partis et groupements politiques bénéficiaires de la première fraction. Le montant de cette seconde fraction est réparti chaque année proportionnellement au nombre de députés et de sénateurs qui ont déclaré au bureau de leur assemblée, au cours du mois de novembre de l'année précédente, y être inscrits ou s'y rattacher.

En 2020, le montant des crédits dédiés à l'aide publique s'élèvera à 68,7 M€. Cette enveloppe est stable pour la septième année consécutive.

Parmi les dispositions visant à faciliter le financement et la pluralité politiques, la loi du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique prévoyait la mise en place d'un médiateur du crédit aux candidats et aux partis politiques, nommé par décret du président de la République.

Nommé en 2018, celui-ci a vocation à favoriser toute solution de conciliation entre le demandeur et les établissements de crédit et/ou les sociétés de financement en matière de prêt et d'accès à un compte bancaire. Sa rémunération ainsi que ses dépenses de fonctionnement s'élèvent à 60 750 euros.

ACTION n° 02 63,5%

Organisation des élections

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	15 244 989	138 581 932	153 826 921	0
Crédits de paiement	15 244 989	140 496 932	155 741 921	0

Les crédits de l'action 2 « Organisation des élections » sont exécutés par le bureau des élections et des études politiques de la direction de la modernisation et de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur et par les 106 préfectures et hauts-commissariats dans le cadre de l'organisation matérielle et logistique des élections, référendums et consultations pilotés par le ministère de l'intérieur.

Les outils informatiques destinés aux opérations électorales étaient jusqu'à présent également financés sur cette action. Avec la création de la Direction du Numérique, leurs crédits seront désormais supportés par le programme 216.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	15 244 989	15 244 989
Rémunérations d'activité	15 244 989	15 244 989
Dépenses de fonctionnement	127 600 932	129 515 932
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	127 600 932	129 515 932
Dépenses d'investissement		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		
Dépenses d'intervention	10 981 000	10 981 000
Transferts aux collectivités territoriales	10 981 000	10 981 000
Total	153 826 921	155 741 921

Les crédits demandés au projet de loi de finances 2020 ont vocation à financer les élections municipales de mars 2020, la deuxième consultation pour l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, les élections sénatoriales ainsi que les différentes élections partielles qui pourraient se dérouler au cours de l'année.

ACTION n° 03 7,0%

Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	5 486 500	11 377 521	16 864 021	0
Crédits de paiement	5 486 500	4 268 835	9 755 335	0

L'action 3 retrace le budget de la CNCCFP, autorité administrative indépendante chargée de contrôler les comptes de campagne des candidats aux élections et de vérifier que les partis et groupements politiques respectent chaque année leurs obligations comptables.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	5 486 500	5 486 500
Rémunérations d'activité	3 920 912	3 920 912
Cotisations et contributions sociales	1 355 612	1 355 612
Prestations sociales et allocations diverses	209 976	209 976
Dépenses de fonctionnement	11 377 521	4 268 835
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 377 521	4 268 835
Total	16 864 021	9 755 335

Pour 2020, 2,5 M€ en AE et 2,7 M€ en CP seront consacrés aux dépenses liées à la mission de contrôle de la commission. Dans ces dépenses, 2 M€ en AE et 2,2 M€ en CP correspondent à des dépenses informatiques liées notamment à la poursuite de la mise en œuvre de la dématérialisation. À ces prévisions s'ajoutent les dépenses liées à la maintenance applicative de l'application liste unique qui permet aux partis politiques de déposer la liste de l'ensemble des donateurs et cotisants (personnes physiques) ainsi que le changement des bases de données,

concomitant de la dématérialisation. Enfin, le renouvellement du site internet de la commission amorcé en 2019 devrait être finalisé en début d'année 2020 (0,02 M€ et 0,1 M€).

La mission de contrôle de la commission supporte également les dépenses liées à l'achat du matériel de comptes ainsi qu'à son acheminement (0,4 M€ en AE/CP). Pour ce faire, la commission a sollicité des crédits pour l'acheminement des comptes de campagne des candidats aux élections municipales vers la CNCCFP, les dépenses postales très importantes dans le cadre de la procédure d'examen, ainsi que pour la confection de carnets de reçus-dons et des kits de comptes pour les élections départementales et régionales de 2021. Enfin, les dépenses de communication s'intègrent également à la mission de contrôle de la commission (0,1 M€ en AE/CP). Elles doubleront en 2020 en raison notamment de la mise en place en 2021 d'un plan de communication à destination du grand public et des utilisateurs pour accompagner l'expérimentation de la dématérialisation.

Pour autant, la majorité des autorisations d'engagement (AE) sollicitées en 2020 concerneront les dépenses liées à la mission d'administration générale (8,9 M€ d'AE et 1,6 M€ de CP). La commission s'est installée au 36 rue du Louvre (1^{er}) en novembre 2011 pour une durée ferme de six ans. Le bail a été prolongé en 2017 pour trois années optionnelles et arrive à échéance au 31 octobre 2020. La CNCCFP a budgété 8,3 M€ en AE pour pouvoir éventuellement réaliser une prise à bail de neuf années. 1,3 M€ de CP ont été budgétés pour couvrir les dix mois du bail actuel du 36 rue du Louvre, les deux mois du prochain bail (novembre-décembre 2020), les charges ainsi que les taxes foncières et de bureau. Enfin, 0,2 M€ en AE/CP ont été budgétés pour le déménagement. Le reste des dépenses d'administration générale concernera les dépenses de personnel (0,1 M€ en AE/CP) au premier rang desquelles l'action sociale, la médecine de prévention, la formation des agents et l'externalisation de la gestion des dossiers de chômage. Enfin, 0,1 M€ en AE/CP, sont prévus pour les dépenses de fluides, les fournitures et la sécurité physique de la commission.

Le pic budgétaire de 2020 lié aux circonstances précitées se poursuivra en 2021, année durant laquelle les comptes de campagne présentés sous format « papier » et ceux présentés sous format dématérialisé cohabiteront selon qu'il s'agisse d'élections générales ou d'élections partielles pour lesquelles une expérimentation devrait être mise en place.

ACTION n° 04 1,1%

Cultes

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 757 037	2 757 037	0
Crédits de paiement	0	2 777 037	2 777 037	0

L'action 4 « Cultes » recouvre le suivi des affaires relatives aux différents cultes : tutelle administrative sur les congrégations et collectivités religieuses, et application du régime concordataire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Elle ne compte aucun effectif, les emplois y concourant étant inscrits sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'investissement	680 000	700 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	680 000	700 000
Dépenses d'intervention	2 077 037	2 077 037
Transferts aux collectivités territoriales	1 276 037	1 276 037
Transferts aux autres collectivités	801 000	801 000
Total	2 757 037	2 777 037

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement demandés dans le cadre de l'action 4 « Cultes » sont destinés à financer les travaux relevant de la responsabilité de l'État, propriétaire des quatre implantations culturelles des départements concordataires d'Alsace et de Moselle. Il s'agit des grands séminaires et palais épiscopaux de Metz et Strasbourg. La dotation budgétaire est exclusivement utilisée à des travaux de pérennisation du patrimoine (réfection de toitures et de menuiseries extérieures) ou de mise en sécurité (structurelles ou relevant de la réglementation incendie).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention d'un montant de 1,3 M€ sont destinés, d'une part, au versement des subventions aux communes pour la réalisation des travaux sur les édifices culturels (pour l'essentiel des réfections des toitures) et, d'autre part, aux cultes catholique, protestant et israélite pour leurs frais d'administration. La mise en œuvre du plan de lutte anti-terrorisme augmente les crédits d'intervention d'un montant de 0,8 M€. Cette enveloppe sera consacrée au financement de diplômés d'universités et de recherches en islamologie.

1. Les diplômés d'universités de formation civile et civique :

La qualité de la formation que reçoivent les ministres du culte et les responsables culturels exerçant sur le sol français est un enjeu majeur, notamment pour l'islam de France. Les consultations locales organisées et les instances de dialogue avec les Français de confession musulmane ont permis d'identifier une demande croissante de formation des cadres religieux musulmans. Les imams en France connaissent, en effet, de grandes disparités de formation, de statut et de compétences. Cette demande rejoint la volonté plus globale du gouvernement de renforcer la formation profane sur le fait religieux et la laïcité, notamment des ministres du culte et des aumôniers. Ainsi, le décret n°2017-756 du 3 mai 2017 a rendu obligatoire l'obtention d'un diplôme sanctionnant une formation civile et civique agréée pour les aumôniers rémunérés ou indemnisés et nouvellement recrutés depuis le 1er octobre 2017.

Le ministère de l'intérieur finance ainsi, depuis 2008, des diplômés d'universités sur le fait religieux et la laïcité. Jusqu'en 2014, six universités dispensaient ces formations (Institut catholique de Paris, Strasbourg, Lyon, Aix, Montpellier et Bordeaux). D'ici la fin de l'année 2019, le nombre de 22 DU devrait être atteint, permettant d'assurer un maillage territorial conséquent, avec la création de nouveaux DU à Chambéry et Dijon. En 2020, un nouveau DU au plus devrait rejoindre le réseau, pour atteindre un total de 23 DU.

Le développement du réseau des DU implique également un maintien du budget lié aux déplacements permettant le suivi et l'évaluation de ces formations financées par le ministère de l'intérieur, ainsi que des réunions bi-annuelles de coordination. En 2019, un montant global de 0,4 M€ en AE et CP est ainsi consacré à la formation profane des ministres du culte.

2. Les recherches en islamologie et sur l'Islam de France, champ universitaire en perte de vitesse en France :

Vie politique culturelle et associative

Programme n° 232 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En février 2015, le ministre de l'intérieur annonçait la volonté gouvernementale de relancer les études sur l'islam de France et l'islamologie à l'université, dans le cadre d'un pilotage conjoint avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'objectif de ces programmes de recherche est de répondre aux besoins de connaissance du ministère de l'intérieur au regard de la diversité des institutions, courants, pratiques et discours relatifs à l'islam contemporain en France. Ces crédits ont permis de financer en 2019, douze projets de recherche et un prix de thèse.

En 2020, le montant de ces crédits de recherche sera identique. Un montant de 0,4 M€ en AE et en CP est prévu sur l'action 04 « Cultes » pour financer ces actions de recherche.

ACTION n° 05 0,0%

Vie associative

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

L'action 5 « Vie associative » regroupe les activités liées au respect de la législation relative aux associations et aux établissements d'utilité publique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Les crédits de l'action 05 « Vie associative » étaient auparavant destinés au répertoire national des associations (RNA). Le RNA est opérationnel sur l'ensemble du territoire national, hormis en Alsace et en Moselle.

Cet outil interministériel a pour objet de permettre aux préfetures, sous-préfetures et directions départementales interministérielles de tenir le greffe des associations dites « loi 1901 » dans le cadre d'un réseau national. Il permet par ailleurs à l'ensemble des services de l'État de consulter les données communicables de ces associations. En outre, depuis le 9 mars 2017, date de modification de l'arrêté relatif à la mise en œuvre du RNA, les collectivités territoriales sont également autorisées à y accéder. Cette mesure sera mise en œuvre concrètement à partir d'une plate-forme d'accès par internet au RNA, en cours de finalisation.

Les informations communicables du RNA sont devenues « données de référence » accessibles au grand public, dans le cadre de la mise en œuvre, en 2017, de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016.

Depuis 2012, le RNA sert de support à la dématérialisation des déclarations de création, de modification et de dissolution d'associations. En 2014, a été lancé le télé-service « e-modification / e-dissolution » dans tous les départements par lequel les usagers effectuent les déclarations obligatoires auprès du greffe des associations.

Plus d'un million six cent mille associations sont recensées dans le RNA. Les travaux sont réguliers et ont permis la mise en place en 2018 de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services.

En 2020, le RNA ne sera plus financé par le programme 232, mais par le programme 216 à l'occasion de la création de la Direction du Numérique.

